

C A P

Voies de la santé et des services à la personne

Assurer le bien-être des personnes à leur domicile ou en structure dans le respect des consignes données et la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité...

Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif : ATMFC



Le métier

Le titulaire du CAP assistant(e) technique en milieux familial et collectif est un professionnel qualifié qui exerce des activités de service :

- dans les services techniques des structures collectives publiques ou privées assurant ou non l'hébergement des personnes ;
- au domicile privé individuel ou collectif

Ce professionnel assure des activités de maintien en état du cadre de vie des personnes (entretien des espaces de vie, entretien du linge...), de préparation et de service des repas en respectant les consignes données et la réglementation relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Par ces activités, il contribue au bien-être des personnes à leur domicile ou en structures dans le respect des règles du savoir-vivre

(Discrétion, courtoisie, respect de la vie privée ...) ; il sait s'adapter au contexte dans lequel se situe son activité (respect des règles de vie...).

Il travaille en équipe lorsque ses activités s'inscrivent dans une organisation du travail collective et en autonomie lorsqu'il assume seul, les tâches confiées.



Les qualités requises

Aimer le **contact humain**, le travail en équipe, être discret, courtois, respectueux de la vie privée, sont nécessaires pour exercer le métier.



L'évolution dans l'entreprise

La dénomination de l'emploi occupé varie selon les profils de poste définis par les employeurs en fonction du statut ou des conventions collectives de référence.

L'expérience professionnelle et les aptitudes personnelles permettent au titulaire du CAP assistant(e) technique en milieux familial et collectif d'accéder à des postes de plus larges responsabilités.





Périodes de formation en milieu professionnel

Elles sont obligatoires pour l'obtention du CAP.

Durée totale de 16 semaines planifiées sur les 2 ans de formation qui complètent l'enseignement professionnel dispensé au lycée (en structures collectives et à domicile).



Les enseignements

Enseignement général	
<ul style="list-style-type: none"> - Français - Histoire – Géographie – Éducation Morale et Civique - Mathématiques Sciences physiques - Langue vivante 1 : Anglais - Arts appliqués - Éducation physique et sportive 	16 heures
Enseignement professionnel	
<ul style="list-style-type: none"> - Production alimentaire - Service et distribution - Entretien du cadre de vie - Entretien du linge et des vêtements - Sciences de l'alimentation - Connaissance des milieux d'activités - Hygiène professionnelle - Projet pluridisciplinaire 	17 heures



Poursuites d'études

Le titulaire du CAP ATMFC peut poursuivre ses études en fonction du niveau requis vers les formations suivantes :

- Mention Complémentaire d'Aide à domicile : MCAD
- Bac professionnel ASSP : Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- Bac professionnel du secteur Tertiaire : Bac pro Gestion Administration
- Bac professionnel Hygiène et Environnement

